

Conférences maritimes—Loi

J'aimerais mentionner mon regret de constater que certaines autres questions n'ont pas été incluses dans cette mesure, et souhaiter qu'elles figurent bientôt dans un prochain projet de loi du gouvernement. Les représentations données par les gens du spectacle sont un aspect du droit d'auteur qui n'est pas couvert par le projet de loi C-60.

Nous n'avons pas trouvé de solution toute faite au problème des copies réalisées par des particuliers. Le comité a recommandé une forme de redevance perçue sur les cassettes, les bandes magnétiques vierges et les machines à copier vendues dans le commerce, dont le montant serait versé aux sociétés collectives. J'ai présenté une recommandation légèrement différente de celle du rapport majoritaire. Il s'agirait de prélever une taxe afin de nous assurer que cet argent ne sort pas du pays mais qu'il est recanalisé vers nos créateurs. Quoi qu'il en soit, le principe est que les créateurs doivent être payés. Les copies réalisées par des particuliers sont un moyen d'éviter de payer des redevances. Si l'on achète l'objet lui-même, on paye une redevance, mais si on se contente de le copier, le créateur ne touche pas de droits. Je regrette que des mesures concrètes n'aient pas été prises sur cette question très importante.

Nous avons recommandé des modifications sur la façon dont les photographies sont traitées en matière de droit d'auteur. Cela ne figure pas dans le projet de loi. On a écarté certaines des questions litigieuses. Je comprends que le gouvernement soit encore partagé sur cette question, en particulier sur la question des droits de radiodiffusion et de retransmission.

J'invite le gouvernement à agir rapidement sur ces questions très importantes qui n'ont pas encore été incluses dans le projet de loi. Les artistes sont préoccupés par l'éventualité de nouvelles taxes. Ils s'inquiètent des coupures dans le domaine des arts, et il est donc important qu'ils bénéficient d'une protection satisfaisante de leurs droits d'auteurs.

Je suis heureuse que cette mesure ait été présentée. J'ai bien hâte qu'elle soit examinée au comité. Je ne pense pas que cela prenne beaucoup de temps. Nos artistes ont besoin de ce projet de loi. Moi-même et mon parti avons certes l'intention de collaborer pour qu'il soit adopté rapidement à cette étape-ci et qu'il soit renvoyé à la Chambre pour la troisième lecture le plus tôt possible.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, pour la 2^e fois est renvoyé à un comité législatif.)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

COMITÉ DE SÉLECTION**PRÉSENTATION DU 25^E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT**

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, conformément à la demande que j'ai faite plus tôt, j'ai maintenant l'honneur de présenter le vingt-cinquième rapport du comité de sélection.

Si la Chambre est d'accord, j'ai l'intention de proposer l'adoption du rapport plus tard aujourd'hui.

(*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*)

ADOPTION DU 25^E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, je voudrais maintenant proposer l'adoption du vingt-cinquième rapport du comité de sélection qui a été présenté aujourd'hui.

(La motion est adoptée.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI DÉROGATOIRE DE 1986 SUR LES CONFÉRENCES MARITIMES**MESURE D'ÉTABLISSEMENT**

L'hon. George Hees (au nom du ministre des Transports): propose, avec le consentement unanime: Que le projet de loi C-21 tendant à soustraire certaines pratiques des conférences maritimes à l'application de la Loi sur la concurrence, à abroger la Loi dérogatoire de 1979 sur les conférences maritimes et à apporter des modifications corrélatives à d'autres lois, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendements, soit agréé.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. Hees propose: Que le projet de loi soit lu pour la 3^e fois et adopté.

M. Blaine A. Thacker (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur et un privilège que de participer au débat en troisième lecture sur le projet de loi C-21 tendant à soustraire certaines pratiques des conférences maritimes à l'application de la loi sur la concurrence. Je peux assurer aux députés que le comité législatif a examiné ce projet de loi à fond.

Les audiences du comité ont commencé en avril. Nous avons entendu 16 témoins, reçu 36 mémoires et accepté 16 motions d'amendement. Je suis convaincu que ce projet de loi représente un juste milieu et qu'il tient compte à la fois des besoins des expéditeurs canadiens et de ceux des transporteurs internationaux.